

DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Le mémoire doit être soumis avant le 1er juin 2021, date limite de dépôt, à l'adresse suivante : consultation2021@mfa.gouv.qc.ca.

Autorisation

Les mémoires seront rendus publics par défaut. Ainsi, indiquez-nous si vous souhaitez que votre mémoire ne soit pas partagé.

Je préfère que mon mémoire ne soit pas publié

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Le CPE Feu Vert est le service de garde en milieu de travail du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à Québec. Entré en fonction en 1979, le CPE Feu Vert a été la première garderie en milieu gouvernemental et permet d'accueillir 40 enfants âgés de 18 mois à 5 ans de parents qui sont, pour la plupart, employés du MSSS.

Le conseil d'administration du CPE Feu Vert est composé de 7 membres. Ces derniers sont présentés en annexe 1. Le présent mémoire a été rédigé grâce à la collaboration des membres du conseil d'administration et de la directrice par intérim du CPE Feu Vert, Madame France Nadeau.

COORDONNÉES

NOM		PRÉNOM	
Dionne		Emilie	
TITRE (M. ou Mme)	FONCTION		
Mme	Présidente du conseil d'administration du CPE Feu Vert		
TÉLÉPHONE		COURRIEL	
418-265-7419		ca.cpefeuvert@gmail.com	
ORGANISATION REPRÉSENTÉE (le cas échéant)			
CPE Feu Vert			
ADRESSE (n°, rue, app.)			
1075, Chemin Ste-Foy			
VILLE		CODE POSTAL	
Québec		G1S 2M1	
TÉLÉPHONE		COURRIEL	
418-683-4616		info@cpefeuvert.com	

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE ET SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

En plus d'appuyer l'ensemble des recommandations énoncées par l'Association québécoise des CPE, le CPE Feu Vert présente sept recommandations qui abordent les thématiques suivantes :

1. La modification de la méthode de calcul des subventions afin que celle-ci puisse mieux tenir compte de la réalité des petits CPE et les soutienne davantage financièrement.
2. La promotion et un soutien accru, par le ministère de la Famille, des CPE en milieu de travail.
3. Un soutien accru aux CPE qui souhaitent fusionner, et ce, tout au long du processus.
4. L'amélioration des conditions salariales des éducatrices et une offre de formation revue afin qu'elle corresponde à la réalité actuelle
5. L'amélioration de l'accès aux différents services pour les enfants à besoins particuliers
6. Un mode de financement qui permet au CPE d'avoir plus facilement et de manière constante des ressources spécialisées pour les enfants à besoins particuliers
7. Une formation continue spécifique pour le personnel des CPE afin de les supporter dans leur quotidien auprès d'enfants ayant des besoins particuliers.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1	Modifier la méthode de calcul des subventions afin que celle-ci puisse mieux tenir compte de la réalité des petits CPE et les soutienne davantage financièrement. En complément de la règle budgétaire 3.2.9 qui s'applique aux très petits CPE dans de petites villes, il pourrait s'agir, par exemple, de rendre éligibles les CPE de 50 places et moins à une allocation supplémentaire, peu importe le nombre d'habitants de la ville où il opère.
Recommandation 2	Soutenir les CPE en milieu de travail en offrant des outils et de l'accompagnement pour développer et entretenir les liens avec le milieu de travail. Promouvoir et favoriser la création de nouveau CPE en milieu de travail.
Recommandation 3	Encourager la fusion de plusieurs CPE en offrant du soutien concret aux CPE qui souhaitent le faire tout au long du processus du fusion et en fonction des différents aspects, notamment par rapport aux aspects légaux, aux ressources humaines, financières et matérielles.
Recommandation 4	Améliorer les conditions salariales des éducatrices qualifiées et, à l'instant des recommandations de l'ACPE, mettre en place un parcours de formation innovant permettant d'attirer la relève et d'assurer la qualité de la formation des éducatrices.

Recommandation 5	Améliorer l'accessibilité aux différents services de santé pour les enfants à besoins particuliers en favorisant des ententes particulières et des corridors de services entre les centres de réadaptations, les professionnels de la santé et les CPE.
Recommandation 6	Revoir le mode de financement afin de permettre aux CPE d'avoir des ressources spécialisées et constantes pour soutenir les enfants à besoins particuliers.
Recommandation 7	Au-delà du travail des éducatrices et éducateurs spécialisés, offrir de la formation continue spécifique pour le personnel des CPE afin de les supporter dans leur quotidien auprès d'enfants ayant des besoins particuliers.

AXE 1 – AMÉLIORER L'ACCÈS AU RÉSEAU POUR PERMETTRE À CHAQUE ENFANT DE DÉVELOPPER SON PLEIN POTENTIEL

Nous ne présentons pas d'avis ni de recommandation à ce sujet.

AXE 2 – RÉPONDRE AUX ATTENTES DES PARENTS EN LEUR OFFRANT DES PLACES EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (SGEE) EN COHÉRENCE AVEC LEURS BESOINS

Nous croyons que pour être en mesure de répondre aux besoins des parents, nous devons d'abord et avant tout nous assurer d'offrir **des services de qualité**.

Le CPE Feu Vert est un petit service de garde permettant d'accueillir 40 enfants. Étant limité quant à l'espace disponible dans les locaux du MSSS, il ne peut accueillir plus d'enfants. Il a déjà été envisagé d'ajouter une pouponnière afin de mieux répondre aux besoins des parents, mais le projet n'a pas pu se concrétiser pour différentes raisons. Il semble y avoir peu de petits CPE au Québec (seulement 25 % des CPE, en 2017, comptaient moins de 50 places) et surtout dans les grands centres comme la ville de Québec.

Nous croyons fermement qu'il y a plusieurs avantages au fait que nous soyons un service de garde de petite taille. Le CPE a une excellente réputation et est considéré comme un lieu de travail humain et un milieu de vie agréable pour les tout-petits. Au CPE Feu Vert, tous les enfants se connaissent et les liens qu'ils tissent avec le personnel sont significatifs. Une ambiance chaleureuse et familiale règne en tout temps dans ce CPE, contribuant au taux de rétention impressionnant des employés qui y travaillent. La stabilité de l'équipe permet ainsi de créer un environnement sécurisant pour les enfants qui fréquentent ce milieu.

Par contre, la petitesse du milieu génère plusieurs contraintes sur le plan financier et cela le rend vulnérable aux déficits d'opération de façon récurrente. Cette situation s'explique par le fait que le CPE Feu Vert doit s'acquitter de dépenses difficilement compressibles telles que les salaires du personnel de soutien (cuisinière, entretien), des services auxiliaires et les services administratifs (loyer, frais d'Internet, etc.), mais aussi parce que la subvention de fonctionnement calculée, entre autres, à partir du nombre de places subventionnées annualisé ne permet pas de couvrir suffisamment ces dépenses. En principe, la subvention de fonctionnement devrait fournir à tous les CPE les ressources financières qui lui permettent d'offrir des services de garde éducatifs de qualité dans le respect de la loi et de la réglementation.

Les règles budgétaires du ministère de la Famille prévoient une allocation pour les petites installations, mais celle-ci n'est pas applicable au CPE Feu Vert puisqu'elle est réservée aux CPE de 32 places et moins dans des villes de moins de 10 000 habitants (3.2.9).

Actuellement, pour être en mesure d'offrir des services de qualité aux parents et aux enfants, les gestionnaires et les administrateurs doivent assurer une gestion sans faille des ressources financières disponibles, générant un stress quotidien. Pour y arriver, ils n'ont d'autres choix que de diminuer les dépenses dites compressibles, comme la formation du personnel ou l'entretien du matériel et des équipements. C'est l'ensemble du personnel du CPE Feu Vert qui est sollicité dans cet exercice de réduction des dépenses. Le CPE Feu vert peut heureusement compter sur une équipe passionnée qui s'implique et fait preuve de créativité dans un contexte de ressources limitées pour assurer le bien-être des enfants.

De plus, avec les exigences en lien avec la mise en place du nouveau programme éducatif, cette stratégie de compression des dépenses devient de plus en plus difficile à maintenir. Or, à notre avis, cela va à l'encontre d'une saine gestion et de la pérennité d'un **service de garde de qualité**.

Nul besoin de préciser qu'en 2020-2021, la pandémie de COVID-19 a exercé sur le CPE Feu Vert une pression financière et des contraintes importantes.

CPE en milieu de travail

Bien que la majorité des CPE en milieu de travail ou d'études bénéficient d'un appui de la part du milieu auquel ils sont rattachés, le CPE Feu Vert ne bénéficie pas de soutien du MSSS, et ce tant sur le plan financier que matériel.

Nous croyons fermement à l'importance d'encourager les services de garde en milieu de travail. Parmi les nombreux avantages, mentionnons une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles et par conséquent, une possibilité de réduction du stress chez les employés. De plus, pour l'employeur, un tel service permet d'attirer et conserver plus facilement son personnel. Dans le contexte actuel où le Gouvernement du Québec fait face à des enjeux de recrutement, le fait d'offrir un service de garde en milieu de travail peut être un avantage notable. Précisons également que le fait qu'un des deux parents partage le même lieu de travail fait en sorte que le CPE devient un lieu d'échanges et de rencontres où des liens se tissent et se renforcent.

Formation des éducatrices en CPE

Actuellement, les CPE éprouvent de grandes difficultés à recruter des éducatrices qualifiées. Ces difficultés de recrutement ont une incidence sur la qualité de l'éducation offerte aux enfants, ce qui pourrait, ultimement avoir un impact sur le développement global de l'enfant. Il est important pour un CPE d'avoir du personnel formé dans le domaine. Les personnes engagées sans formation adéquate faute de personnel qualifié risquent de diluer la qualité de l'enseignement dans les CPE en plus d'ajouter à la tâche des éducatrices formées en place, qui devront soutenir leurs collègues non formées. Dans un monde où la performance est en plus en plus grande, il est important de conserver la qualité des services offerts en CPE, et ce, dans le but de répondre aux besoins des parents.

À cet effet, nous appuyons les propositions de l'Association québécoise des CPE (AQCPE) visant à mettre en place un parcours de formation innovant dans tous le Québec. Ce programme devrait, entre autres, offrir des formations adaptées, multidisciplinaires et flexibles ainsi que de soutenir une

trajectoire de développement professionnel et une offre de formation continue conséquente. Ceci étant dit, ce développement en matière de formation ne peut se faire sans une vaste opération de rattrapage salarial pour les éducatrices, notamment en augmentant la rémunération en fonction du niveau d'éducation pertinente obtenue.

RECOMMANDATION(S)

1. Modifier la méthode de calcul des subventions afin que celle-ci puisse mieux tenir compte de la réalité des petits CPE et les soutienne davantage financièrement. En complément de la règle budgétaire 3.2.9 qui s'applique aux très petits CPE dans de petites villes, il pourrait s'agir, par exemple, de rendre éligibles les CPE de 50 places et moins à une allocation supplémentaire, peu importe le nombre d'habitants de la ville où il opère.
2. Soutenir les CPE en milieu de travail en offrant des outils et de l'accompagnement pour développer et entretenir les liens avec le milieu de travail (entente de services ou de soutien du milieu de travail, argumentaire pour illustrer les avantages d'un CPE en milieu de travail). Promouvoir et favoriser la création de nouveau CPE en milieu de travail.
3. Encourager la fusion de plusieurs CPE en offrant du soutien concret aux CPE qui souhaitent le faire tout au long du processus de fusion et en fonction des différents aspects, notamment par rapport aux aspects légaux, aux ressources humaines, financières et matérielles.
4. Améliorer les conditions salariales des éducatrices qualifiées et, à l'instant des recommandations de l'ACPE, mettre en place un parcours de formation innovant permettant d'attirer la relève et d'assurer la qualité de la formation des éducatrices.

AXE 3 – PROMOUVOIR LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARENTS

Nous ne présentons pas d'avis ni de recommandation à ce sujet.

AXE 4 – JOINDRE LES ENFANTS LES PLUS VULNÉRABLES POUR LEUR OFFRIR DES SERVICES ADAPTÉS À LEURS BESOINS

L'accessibilité aux services de garde constitue actuellement un problème important pour plusieurs parents québécois. Cet enjeu de l'accès au réseau pose des défis encore plus grands pour les enfants qui présentent des retards de développements, des handicaps ou des troubles de développement tel que le trouble du spectre de l'autisme. L'accès à une place en CPE contribue à prévenir des retards pouvant avoir des impacts, entre autres, sur leur cheminement scolaire. Les CPE ayant du personnel formé et qualifié et surtout, ayant accès à des éducatrices ou éducateurs spécialisés permettent d'assurer le développement de ces enfants. Le CPE permet également de faire les liens nécessaires avec les services de santé nécessaires, notamment en centre de réadaptation.

Afin de surmonter ces défis, il est impératif de resserrer les mécanismes de collaboration entre les organismes ainsi que les établissements qui offrent des services pour les enfants à besoins particuliers et les centres de la petite enfance afin que les enfants dépistés comme ayant des besoins particuliers puissent avoir accès à un service de garde le plus rapidement possible.

Nous appuyons les recommandations mises de l'avant par l'AQCPE à l'effet de revoir la définition d'enfants handicapés pour y inclure les enfants ayant des besoins particuliers. Également, le mode de financement doit être revu afin de permettre d'avoir des ressources spécialisées et constantes dans les CPE et le continuum de services avec les centres de réadaptation, les professionnels de la santé et les CPE pour faciliter la vie des familles et optimiser les ressources.

RECOMMANDATION(S)

5. Améliorer l'accessibilité aux différents services de santé pour les enfants à besoins particuliers en favorisant des ententes particulières et des corridors de services entre les centres de réadaptations, les professionnels de la santé et les CPE.
6. Revoir le mode de financement afin de permettre aux CPE d'avoir des ressources spécialisées et constantes pour soutenir les enfants à besoins particuliers.
7. Au-delà du travail des éducateurs et éducatrices spécialisés, offrir de la formation continue spécifique pour le personnel des CPE afin de les supporter dans leur quotidien auprès d'enfants ayant des besoins particuliers.

CONCLUSION

En plus d'appuyer l'ensemble des recommandations énoncées par l'AQCPE, le CPE Feu Vert souhaite que les petits CPE en milieu de travail soient mieux reconnus et soutenus par le ministère de la Famille. Ce soutien doit se matérialiser par des subventions mieux adaptées au contexte particulier des petits CPE et par un accompagnement plus grand du Ministère pour différents éléments. De plus, afin de favoriser la rétention du personnel et la qualité des services, il est nécessaire d'améliorer les conditions salariales des éducatrices et de leur offrir une formation innovante et flexible. Finalement, la société québécoise se doit d'accompagner, dès leur plus jeune âge, tous les enfants à besoins particuliers. Les CPE peuvent vraiment faire une différence dans la vie de ces enfants qui seront les adultes de demain. Pour y arriver, il est nécessaire de revoir tout le continuum de services qui permet de soutenir ces enfants.

ANNEXE

Annexe 1	Composition de l'équipe du CPE Feu Vert
Annexe 2	Composition du conseil d'administration

Annexe 1

Composition de l'équipe du CPE Feu Vert

France Nadeau, directrice par intérim

Johanne Langevin, éducatrice

Josée Tremblay, éducatrice

Isabelle Dufour, éducatrice

Nacera Alki, éducatrice

Julie Langevin, éducatrice

Lisa Bolduc, éducatrice poste de rotation

Hélène Côté, éducatrice poste de rotation

Andreia Nogueira, responsable à l'alimentation

Mélanie Béland, préposée à la désinfection

Qui siège au conseil d'administration du CPE Feu Vert?

Pour nous contacter
ca.cpefeuvert@gmail.com



ÉMILIE DIONNE
Présidente



ÉMILIE DUMAS
Vice-présidente



**VÉRONIQUE B.-
LALIBERTÉ**
Administratrice



KIM AUBIN
Secrétaire



MONA MAHEUX
Trésorière



JULIE LANGEVIN
Administratrice



MARC PLAMONDON
Administrateur et
membre de la
communauté